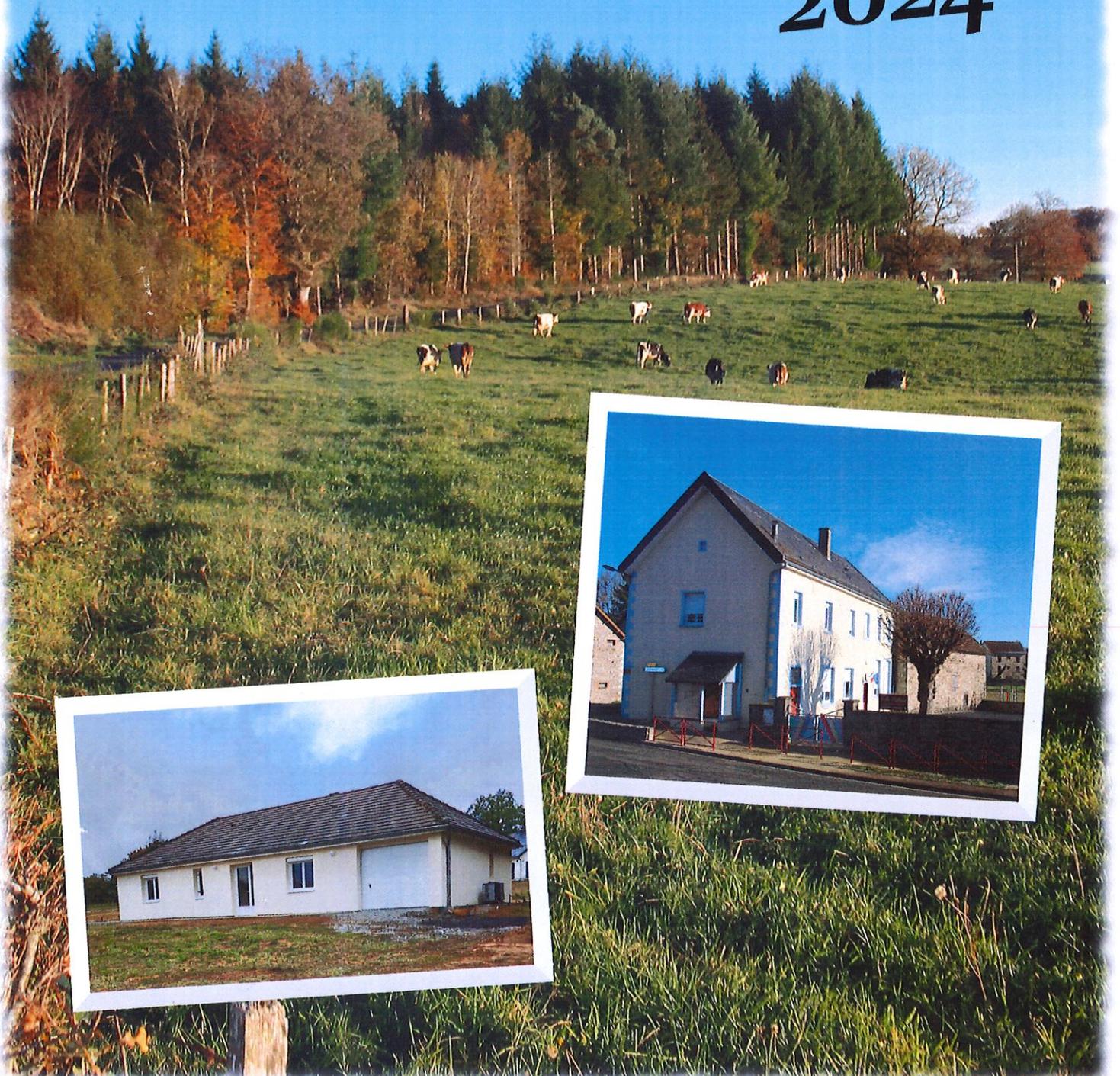




erneugheol

Bulletin Municipal

2024



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Je tiens déjà à vous présenter nos excuses car nous n'avons pas fait de bulletin municipal en 2023.

L'année 2023 a été marquée par le départ en retraite de Josiane qui assumait les fonctions de secrétaire de mairie depuis 1997. Je voudrai d'abord rendre hommage et la remercier pour le travail sérieux et efficace qu'elle a fourni durant toutes ces années.

Après une période d'intérim assuré par Rémi Pruny, Laurence a pris, depuis un an, le relais au sein de notre Collectivité.



Parlons d'abord des choses qui fâchent et qui ne font pas l'unanimité. En premier lieu, la collecte des ordures ménagères qui a été modifiée dans le but de réduire le coût de fonctionnement et de transport. Le syndicat a pris la décision de regrouper les poubelles jaunes et les poubelles marron en un seul lieu de collecte et de ne plus faire de porte-à-porte. Malgré le travail des deux délégués au SMCTOM, tout n'est peut-être pas encore parfait et certains se sentent un peu oubliés par cette réorganisation. Nous sommes en train d'étudier la possibilité d'un habillage de ces poubelles car vous l'avez sûrement remarqué, lorsqu'il fait du vent, les poubelles jaunes se renversent et les papiers s'écartent un peu partout.

Le deuxième point qui crée débat est la coupure nocturne de l'éclairage public. En effet, afin de diminuer la consommation d'électricité et donc le coût et pour ne pas mettre en déficit la fourniture de cette électricité, le syndicat d'électrification anciennement le SIEG devenu le TER, le territoire d'énergie nous propose d'instaurer la coupure nocturne, c'est-à-dire d'éteindre les lumières de ville une partie de la nuit là où la plupart des habitants dorment.

Il a fallu faire la part des choses entre les gens qui ne supportent pas la lumière car ça perturbe le sommeil et ceux qui se sentent angoissés lorsque la lumière est éteinte. La décision a été prise de couper l'éclairage public de minuit jusqu'à 5h du matin, et ce toute l'année.

Les défis qui nous attendent dans les années à venir :

Tout d'abord le problème de l'eau potable. Au 1^{er} janvier 2026, la communauté de communes doit prendre la compétence eau potable et assainissement ainsi que la Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations).

Je ne suis pas sûr que nous ayons la capacité d'empêcher ce transfert et nous devons nous attendre à payer l'eau plus cher. Nous serons certainement obligés de l'économiser.

À Verneugheol comme dans les autres communes, cet hiver, les voiries se sont considérablement dégradées. Nous allons, dans un premier temps, réaliser des travaux pour rendre la circulation possible.

Je ne vais pas revenir sur les projets, les réalisations en cours, ces éléments vous les retrouvez à l'intérieur de ce bulletin.

Vous trouverez aussi les comptes de toutes les sections. L'utilisation des fonds de section est notée sur un cahier par section, que vous pouvez consulter en mairie.

Nous restons à l'écoute des habitants de chaque section qui auraient des projets pour leur village.

Notre équipe municipale est réduite à 10 car notre collègue Alexandra de Roy a démissionné du fait de son déménagement au Pays-Bas.

Merci à Laëtitia, Laurence et Jean-Paul pour la réalisation de ce bulletin dont je vous souhaite bonne lecture.

Bernard

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Bernard THOMAS

Adjoints :

Jean-Louis RICHIN
Jean-Baptiste LEGOUEIX
Isabelle MICHON

Conseillers municipaux :

Daniel BOUYON
Alexandra DE ROOIJ
Stéphanie DEVEDEUX
Jean-Paul JARLETON
Georges LECLERC
Laëtitia MANDON
Isabelle RICHARD

★ ★ ★ ★ ★

DÉLÉGUÉS COMMISSIONS

• **Communauté de Communes SIOULET-CHAVANON** :

Bernard THOMAS
Jean-Louis RICHIN

• **S.I.E.G. du Puy-de-Dôme** :

Jean-Baptiste LEGOUEIX
Isabelle MICHON

• **S.M.A.D. des COMBRAILLES** :

Bernard THOMAS
Jean-Louis RICHIN

• **S.M.C.T.O.M. HAUTE-DORDOGNE** :

Georges LECLERC
Isabelle RICHARD
Alexandra DE ROOIJ
Laëtitia MANDON

• **Commission d'appels d'offres** :

Président : Bernard THOMAS
Titulaires : Jean-Baptiste LEGOUEIX
Isabelle MICHON
Jean-Paul JARLETON

Suppléants : Jean-Louis RICHIN
Alexandra DE ROOIJ
Georges LECLERC
Isabelle RICHARD

• **Correspondant Défense** :

Jean-Baptiste LEGOUEIX

• **Référént communal campagnols terrestres** :

Jean-Baptiste LEGOUEIX

• **Référénts communaux Ambroisie** :

Pascal BARRIER
Jean-Paul JARLETON

• **Référénts communaux Frelons asiatiques** :

Alexandra DE ROOIJ
Jean-Paul JARLETON

• **Commission communale des travaux** :

Bernard THOMAS
Jean-Louis RICHIN
Jean-Baptiste LEGOUEIX
Isabelle MICHON

• **Commission communale des forêts** :

Bernard THOMAS
Isabelle RICHARD
Georges LECLERC
Jean-Baptiste LEGOUEIX

• **Commission communale salle des fêtes** :

Bernard THOMAS
Stéphanie DEVEDEUX
Isabelle MICHON
Isabelle RICHARD

• **Commission communale Communication** :

Bernard THOMAS
Isabelle RICHARD
Laëtitia MANDON
Jean-Paul JARLETON

• **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)** :

Bernard THOMAS

Titulaires :

Daniel BOUYON
André DÉTIANGE
Jean-Paul JARLETON
Alain BARRIER
Stéphanie DEVEDEUX
Sarah PERRIER

Suppléants :

Alexandra DE ROOIJ
Roger BOUCHON
Christian TOTON
Jean-Pierre DÉTIANGE
Colette BÉRAUD
Philippe LEFÈVRE

ASSOCIATIONS

Président du Club des Vergnes :
André DÉTIANGE

Présidente du Comité des fêtes :
Camille LEGOUEIX

Président du club ULM
« Les Ailes Verneugheoloises » :
Marc BOURRAND

Président du club d'astronomie
« Les Pleiades » :
Christiane THOMAS

Président de la société de chasse
La Fraternelle :
Christian MICHON

Présidente de l'association des Parents d'Élèves
Herment-Verneugheol :
Claire SEMY

Présidente de l'association
« Les Écuries de Fayat » :
Sarah PERRIER



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h



DÉCHETTERIE DE SAINT-GERMAIN-PRÈS-HERMENT

• Du 01/04 au 31/10 :
Lundi – Mercredi - Samedi
de 9h à 12h et de 13h30 à
17h30

• Du 1/11 au 31/03 :
Lundi – Mercredi - Samedi
de 9h à 12h et de 13h à 17h

ÉTAT CIVIL 2022/2023

Naissances :

Gabin FAURE
Inouk FIANCETTE
Laura RICHIN MANDON

Mariage :

SOUCHAL Corinne et
VERGNAUD Dominique

Décès (domicile commune) :

CARVANIÉ Ginette
D'AUTIER DE LA ROCHE BRIANT Ginette

Décès (domicile hors commune) :

ANDOCHIE Fabrice
BARTHOIS Claude
TRIMOUILLE Jacques



INFORMATIQUE

La mairie met en libre-service un ordinateur
aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Notre site WEB dont l'adresse est :

<https://verneugheol63.e-monsite.com/>
vous permet de suivre les événements de
notre commune et d'obtenir de nombreux
renseignements, n'hésitez pas à le
consulter.

BIBLIOTHÈQUE DÉPÔT DE VERNEUGHEOL



Jeudi de 14h à 15h

BUDGET EAU

Résultats de fonctionnement 2022 et 2023

	2022	2023
Dépenses	37 808.98 €	31 252.24 €
Recettes	35 306.18 €	67 280.70 €
Excédent antérieur	32 522.30 €	30 019.50 €
Résultat de clôture	30 019.50 €	36 028.48 €

Résultats d'investissement 2022 et 2023

	2022	2023
Dépenses	3 502.00 €	15 404.31 €
Recettes	10 474.00 €	10 472.00 €
Excédent antérieur	53 342.50 €	60 314.50 €
Résultat de clôture	60 314.50 €	55 382.19 €

★★★★★

Tarifs 2022/2023

- Vente de l'eau : **0.53 €/m3**
- Forfait compteur habitations et bâtiments divers : **56.40 €**
- Forfait compteur pour les pâtures : **28.20 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultats de fonctionnement 2022 et 2023

	2022	2023
Dépenses	13 192.52 €	13 002.02 €
Recettes	14 877.18 €	15 143.90 €
Excédent/ Déficit antérieur	6 109.90 €	7 794.56 €
Résultat de clôture	7 794.56 €	9 936.44 €

Résultats d'investissement 2022 et 2023

	2022	2023
Dépenses	15 636.98 €	6 262.00 €
Recettes	12 513.00 €	12 668.00 €
Excédent antérieur	25 053.81 €	21 929.83 €
Résultat de clôture	21 929.83 €	28 335.83 €

★★★★★

Tarifs 2022/2023

- Vente de l'eau : **0.55 €/m3**
- Forfait annuel : **70.00 €**



BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

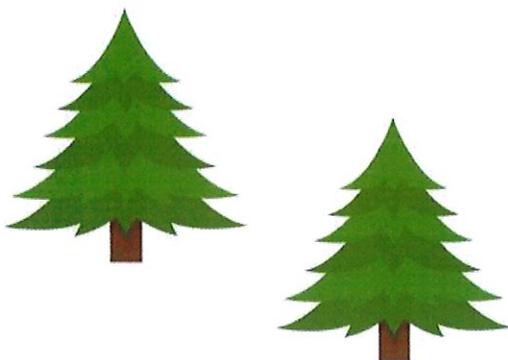
Résultats de fonctionnement 2022 et 2023

	2022	2023
Dépenses	20 577.17 €	20 024.96 €
Recettes	36 017.26 €	18 953.56 €
Excédent antérieur	3 719.15 €	19 159.24 €
Résultat de clôture	19 159.24 €	18 087.84 €

Résultats d'investissement 2022 et 2023

	2022	2023
Dépenses	€	€
Recettes	4 511.00 €	5 690.09 €
Excédent antérieur	11 428.27 €	15 939.27 €
Résultat de clôture	15 939.27 €	21 629.36 €

ETAT DES SECTIONS AU 1^{er} JANVIER 2023 et 2024



	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024
ANGOILAS	73 273,49 €	70 371.32 €
LES AYMARDS	74 784,03 €	102 453.81 €
CHASSIGNOL	3 967,82 €	3 190.76 €
CHATONNIER	107 804,22 €	114 767.12 €
COUSSAT	111 146,32 €	121 642.95 €
CRESENSAT	-125,46 €	-323.94 €
FAYAT	47 158,39 €	87 204.66 €
GLUFAREIX	2 337,65 €	91.93 €
LA JASSAT	17 599,50 €	12 295.67 €
LAVEIX	-807,03 €	9 944.57 €
LA LIGNIÈRE	21 555,29 €	20 169.31 €
LE MONTELY	39 415,06 €	37 893.39 €
LA NÉRIE	44,24 €	-860.30 €
RIBIÈRAS	52 457,48 €	51 213.73 €
TEISSONNIÈRES	46 197,27 €	42 471.45 €
TRABATERGUE	46 928,65 €	55 532.45 €
VERNEUGHEOL	6 894,31 €	43 305.16 €

COMMISSION DES FORÊTS

Depuis l'annulation du SMGF, les forêts sont gérées sous la responsabilité du conseil municipal au sein duquel a été mis en place une « commission des forêts ».

Par contre, certains villages ne sont pas représentés.

Il est tout à fait envisageable d'étendre cette commission aux représentants de ces hameaux qui s'intéressent à la vie de la forêt.

Merci de vous rapprocher du conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL

Résultats de fonctionnement 2022 et 2023

	2022	2023
Dépenses	313 558.39 €	303 880.68 €
Recettes	482 345.36 €	534 806.58 €
Excédent antérieur	625 220.15 €	635 901.44 €
Résultat de clôture	794 007.12 €	866 827.34 €

Résultats d'investissement 2022 et 2023

	2022	2023
Dépenses	276 514.83 €	235 677.52 €
Recettes	134 454.22 €	215 720.62 €
Déficit antérieur	16 045.07 €	158 105.68 €
Résultat de clôture	-158.105.68 €	-178 062.58 €
Reste à réaliser	15 000.00 €	71 729.61 €
Résultat de l'exercice	620 901.44 €	760 494.37 €

TAXES LOCALES 2024

• Taxes foncières pour bâti

Taux : 31.24

Produit fiscal attendu : 68 478 euros

• Taxes foncières pour non bâti

Taux : 94.30

Produit fiscal attendu : 50 073 euros

ÉCOLE PRIMAIRE

Pour l'année scolaire 2024/2025,
le RPI Herment - Verneugheol
compte 49 élèves :
31 élèves à Herment et 18 élèves
à Verneugheol.

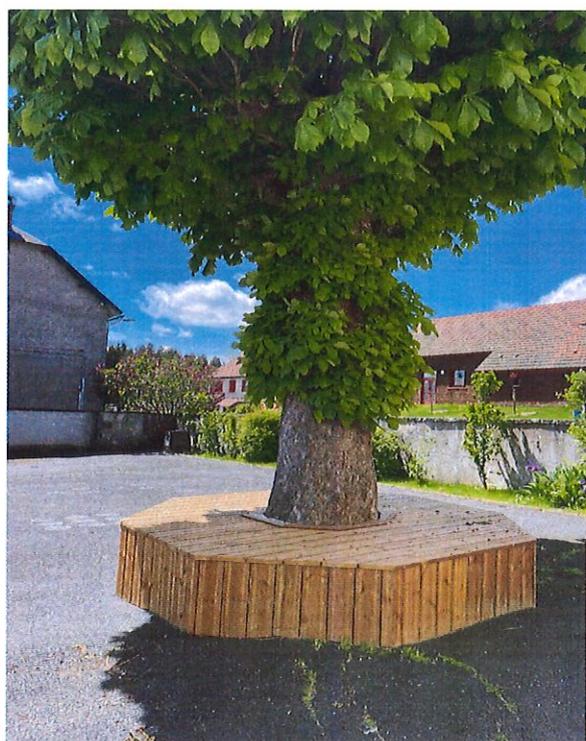
Lise Tissandier, directrice de
l'école de Verneugheol, assure
les cours aux 18 élèves répartis
sur trois niveaux :
7 CE2, 6 CM1, 5 CM2.



➤ Projets, sorties scolaires :

• Classe orchestre :

Les élèves font partie du dispositif « Orchestre à l'école », financé par la Communauté de Communes. Ils bénéficient de deux heures de pratique instrumentale par semaine, dispensées par trois intervenants musique. Ils ont eu la chance de choisir parmi les instruments suivants : tuba, trompette, saxophone, clarinette et flûte.



• Cycle natation :

Les enfants de la Petite Section au CM2 se rendront pour 8 séances à la piscine de La Bourboule, à raison de 2 séances hebdomadaires, les mardis et jeudis du mois de mai.

• Des nouveautés dans la cour de l'école :

Les élèves peuvent profiter d'une structure en bois, construite autour de l'arbre par notre employé communal. Celle-ci permet aux enfants de s'asseoir, de jouer ou de lire pendant les temps de récréation. Ils ont également la chance d'avoir une table de ping-pong abritée sous le préau.

• « **Ronde des Combrailles** » :

Comme chaque année au mois de juin, les élèves participeront à la Ronde des Combrailles avec tous les élèves de CM du secteur. L'occasion pour les élèves de parcourir les environs de Giat à vélo.

✎ **Garderie** : Elle est gratuite pour tous les enfants du RPI. Elle se trouve dans les locaux de l'école d'Herment.
Horaires : 7h30 à 8h50 / 16h30 à 19h.

✎ **Transport scolaire** : Les frais de transport scolaire pour les enfants du primaire habitant Verneugheol sont remboursés par la Mairie.



TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

➤ Entretien des voiries

Les travaux concernent les voiries suivantes :



PARTIE BITUME (en €)	Montant des travaux HT	Subventions reçues	Section	Commune
Angoilas	67 722	15 576	33 036	32 654
Ribièras	53 925	29 711	24 700	10 299
Le Bourg	21 495	11 607	3 000	11 187
Le Souchal	20 618	11 133		13 608
La Jassat	5 625	3 037		3 713
La Nérie	2 656	1 434		1 753
Chemin des Collanges	17 350	9 369		11 451
Total	189 391	81 867	60 736	84 665

PARTIE PIERRE (en €)	Montant des travaux HT	Subventions reçues	Section	Commune
Chatonnier	15 200	4 560	10 000	3 680
Teissonnières	6 375	1 275	5 100	1 275
Laveix	13 750	2 750		13 750
Le Souchal	1 635	327		163
Fayat...	2 575	515	2 040	535
Total	39 535	9 427	17 140	20 875
Total (bitume + pierre)	228 912	91 294	77 878	105 540

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023-2024

➤ **Réhabilitation de la maison de Cressensat**

Le logement de Cressensat a fait l'objet de gros travaux de réparations et de rénovation énergétique.

Montant des travaux : 145 436,22 € HT
(Travaux et dépenses d'ingénierie)

Subventions reçues :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 55 053 €
- DETR État (Taux 30 %) : 41 598 €
- Communauté de Communes : 19 697,24 €



➤ **Réalisation d'un plan d'adressage**

Montant des travaux : 9379,90 € HT

Subventions reçues :

- DETR État : 2 169 €

Coût de revient : 7 210,90 € HT

➤ **Remplacement des 6 abat-son et mise en sécurité du coffret électrique au clocher**

Montant des travaux : 9 877,10 € HT

Subventions reçues :

- DETR État : 3 951 €

Coût de revient : 5 926,10 € HT

➤ **Changement des fenêtres du logement de Coussat**

Montant des travaux : 11 654,99 € HT

➤ **Mise en sécurité devant l'école : pose de barrières**

Montant des travaux : 9 840 € HT

Subventions reçues :

- Amendes de police : 7 380 €

Coût de revient : 2 460 € HT

PROJETS 2025

➤ Travaux de mise en valeur du petit patrimoine

Le petit patrimoine va être rénové courant 2025.

Montant des travaux : 42 955,40 € HT

Subventions demandées :

- DETR État : 12 619 € (concerne le petit patrimoine et le sentier découverte)
- FIC Conseil départemental : 16 634 €



➤ Création d'un sentier découverte

La Commune envisage de créer un sentier découverte vers la forêt de Coussat : le sentier de Borne Grosse.

Montant des travaux : 3 679,66 € HT

Subventions demandées :

- DETR État : 12 619 € (concerne le petit patrimoine et le sentier découverte)

➤ Entretien des voiries

Les travaux concernent les voiries suivantes :

- Route du Montely (une partie)
- Chemin des Coignes (une partie)
- Accès bâtiment communal



Montant des travaux : 142 350 € HT
(avant appel d'offres)

Subventions non demandées à ce jour.

➤ Réfection des ponts

Les travaux concernent les ponts suivants :

- Pont des Perchats
- Pont de Verneugheol sans garde-corps

Montant des travaux : 20 505 € HT

Subventions non demandées à ce jour.



LA GESTION DES DÉCHETS





LES DÉCHETS MÉNAGERS À VERNEUGHEOL

➤ Mise en place des bacs de regroupement

Les bacs de regroupement ordures ménagères (13) sur la commune ont été mis en place le 14 février 2024. Cette mise en place a été effectuée après un travail conjoint avec les élus de la commune afin de garder un service de proximité. Des bacs jaunes ont également été rajoutés dans un second temps. La dernière collecte des bacs individuels était le 20 mars 2024.

Lors du Comité Syndical du 29 septembre 2022, les élus se sont prononcés favorablement à la mise en place des bacs ordures ménagères en regroupement sur l'ensemble du territoire. Le SMCTOM de la Haute Dordogne prend en charge l'achat des bacs ainsi que l'entretien.



L'inflation qui nous touche tous, nous demande de réfléchir à des pistes d'économie.

Nous souhaitons maîtriser le coût global du service dans un contexte d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe payée par tonne de déchets enfouis passe de 42 €/T en 2020 à 65 €/T en 2025 et pour l'incinération de 3 €/T en 2020 à 15 €/T en 2025 occasionnant un surcoût de près de 320 000 € pour le service.

Le regroupement des bacs s'inscrit dans la continuité de l'optimisation des tournées pour réduire les coûts de fonctionnement, harmoniser les collectes, améliorer la sécurité au travail. Nous constatons que nos camions vont encore dans le domaine privé, et effectuent des marches arrière qui sont interdites. Des endroits délicats engendrent différents sinistres avec nos usagers.

Ce système présente des avantages : le dépôt du sac ordures ménagères est réalisé en même temps que le tri, un seul lieu pour les deux flux et plus besoin de se demander quand on doit sortir ses poubelles. Le SMCTOM a plus de souplesse pour organiser les tournées (hiver, panne, suppression du travail les jours fériés pour les agents). **Avec les nouvelles consignes de tri (2021) et l'arrivée de l'obligation pour tous du tri à la source des biodéchets (01/01/2024), le poids de nos ordures ménagères devrait diminuer de 30 % si le tri et le compostage sont effectués correctement.**

Les collectes de tri sélectif sont réalisées le mercredi en semaine impaire et le même jour pour les ordures ménagères en semaine paire.

➤ La qualité du tri

L'équipe de SMCTOM, M. CLAMADIEU Yves (Président) ainsi que M. Le Maire, M. LECLERC et Mme RICHARD ont fait le tour de la commune en novembre 2023 pour identifier les points et les besoins. **14 bacs jaunes ont été rajoutés**, la qualité du tri a été contrôlée ce jour-là. La qualité du tri était bonne. **Il faut néanmoins faire attention de ne pas mettre le tri dans des sacs noirs ou autres contenants** (sacs de croquettes, sacs d'aliment, sac de courses...) car ils sont envoyés directement en refus de tri. Ce qui est dommage car il s'agit de la matière valorisable.

Le tri se simplifie, 100% des papiers et des emballages vont dans le bac jaune.

Tous les emballages en métal
BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES, BLISTERS MÉDICAMENTS...
BOÎTES, CONSERVES, AÉROSOLS, CANETTES, TUBES.

Tous les emballages en plastique
POTS, BOÎTES, BARQUETTES...
SACS ET FILMS PLASTIQUES
FLACONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES

Tous les emballages en carton
BRIQUES
CARTONNETTES
BOÎTES

Les papiers et cartons
JOURNAUX, PUBLICITÉS, MAGAZINES, LIVRES, CATALOGUES, CAHIERS, ENVELOPPES, SACS...

Astuces et conseils sur consignesdetri.fr

HS
SMCTOM
MAYENNE

Les gros cartons doivent être déposés en déchèterie afin de suivre une valorisation directe, car ce type de carton dans les bacs jaunes occasionne des pannes dans notre compacteur à Saint-Sauves d'Auvergne. Ils sont ensuite acheminés au centre de tri à Clermont-Ferrand où nous payons 177,90 €/T pour les trier, auquel s'ajoute ensuite un coût de transport pour aller au centre de tri Paprec à Saint-Ours où ils pourront être expédiés au recycleur.

Pour l'année 2021, le refus de tri représentait 35 765 € HT payé par le SMCTOM de Haute Dordogne et 56 527 € HT payé par le Valtom. A compter du 1^{er} janvier 2022, la totalité du coût engendré par le refus de tri a été à la charge du SMCTOM soit un coût à la tonne de 283,70 €/T HT soit 2,5 fois plus qu'en 2021 et pour 2023, 299,40 €/T et 318,75 €/T en 2024. Afin de minimiser les augmentations sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, nous sommes tous obligés de respecter les règles de tri.

➤ Le compostage : une solution simple, économique et adaptée à tous

Epluchures de légumes, restes de repas, déchets végétaux... depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est obligatoire pour tous. Une réglementation qui nous incite à reconsidérer nos déchets de cuisine et de jardin comme une ressource à part entière et à ne pas les jeter dans sa poubelle d'ordures ménagères. Si la priorité reste la réduction des biodéchets, de nombreuses solutions sont proposées sur le territoire pour les « sortir » de notre poubelle grise et les valoriser. Parmi elles : le compostage.

Le compostage permet de transformer ses déchets alimentaires (restes de repas, épluchures...) et petits végétaux (feuilles, broyat ...) en ressources pour son jardin tout en réduisant significativement le volume de sa poubelle grise.



En effet, les biodéchets représentent aujourd'hui environ un tiers de notre bac de collecte des ordures ménagères. Ils constituent pourtant une véritable ressource et peuvent être valorisés sur leur lieu de production sous forme de compost, précieux pour les particuliers ou pour les terres agricoles.

Cette valorisation « in situ », issue d'un processus naturel, permet un retour au sol sur le lieu même de production du biodéchet. Ne nécessitant pas de transport et d'énergie, il remplace certains engrais du commerce. Il constitue donc une excellente solution de valorisation sur le plan environnemental et économique.

Que vous résidiez en ville ou à la campagne, en habitat collectif ou dans une maison avec jardin, de nombreuses solutions de compostage, accompagnées par le SMCTOM sont déployées sur le territoire depuis plusieurs années pour s'adapter à tous les publics (composteurs individuels de jardin, composteurs en pied d'immeuble, composteurs de quartier, composteurs grande capacité en établissement...). **Le compost obtenu peut être réutilisé sur place et participer ainsi à la bonne pratique d'un jardinage naturel.**

Pour obtenir des informations sur les modes de compostage près de chez vous, contactez le SMCTOM Haute Dordogne qui a la compétence collecte des déchets ménagers.

Afin de développer cette pratique vertueuse et de la rendre accessible au plus grand nombre, **les composteurs individuels de jardin sont, depuis l'année dernière, mis à disposition des habitants, sans facturation mais avec une formation obligatoire.** Sur l'ensemble du territoire du VALTOM, environ 14 000 composteurs ont ainsi été distribués aux habitants du territoire en 2023 et plus de 41 000 sur les dix dernières années.

Chaque lieu de résidence a ainsi la possibilité d'être doté d'un composteur individuel en bois, d'une capacité de 300 l ou 600 l. Cet équipement est fourni à l'utilisateur pour une durée de sept ans, période à l'issue de laquelle il pourra en recommander un autre si le premier composteur est abîmé.

La mise à disposition des composteurs individuels aux usagers est accompagnée d'une courte session de formation obligatoire dispensée par le syndicat, afin d'aborder les bases de la pratique du compostage et de l'utilisation du compost obtenu.

Pour réserver votre composteur, rendez-vous dès maintenant sur valtom63.fr, rubrique Mon VALTOM « commander un composteur » ou au 04 73 21 88 46.

Pour tous renseignements, contactez :

SMCTOM de la Haute Dordogne

4 route de Tulle – 63760 BOURG LASTIC

Tél. 04 73 21 88 46 - <https://www.facebook.com/Smctomhautedordogne>

Extrait du communiqué de presse du SMCTOM de la Haute Dordogne

DES RISQUES AVÉRÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE ET UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE DES CITOYENS.



L'ENTRETIEN DU JARDIN

Il génère en moyenne **160 kilos** de déchets verts par personne et par an en France.

Parmi eux, **830 000 tonnes** de déchets verts sont encore malheureusement brûlés chaque année (Source : ADEME).



EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES



50 kg

de végétaux brûlés à l'air libre (environ 5 sacs de 60 litres de déchets verts)

=

23 000 km parcourus par une voiture essence et diesel récente en circulation urbaine



(Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes).

UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

Si on estime que 15% des personnes possédant un jardin enfrenquent encore la loi, il semble que les pratiques de gestion des déchets verts évoluent positivement. En 2022, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, les modes de gestion des déchets verts se répartissent de la façon suivante :



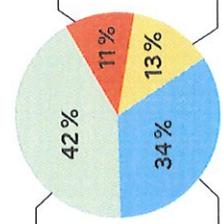
42% des citoyens déposent leurs déchets verts de jardin en déchetterie (+7 points par rapport à 2021).



34% ont recours au compostage/paillage/broyage in situ (donnée stable).



11% déclarent déposer leurs déchets verts dans leur poubelle.



13% des citoyens ont recours au service de collecte en porte à porte.



(Source : baromètre de l'ADEME)

QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ?

La pollution atmosphérique cause **40.000 décès prématurés** en France par an (60 000 pour le tabac) soit huit mois d'espérance de vie en moins par habitant.



De nombreuses pathologies sont liées à une qualité de l'air dégradée : asthme, allergies, diabète de type II, maladies cardiovasculaires, cancer du poumon.

On suspecte également la qualité de l'air dégradée comme responsable de cancers du sein et maladies neuro-dégénératives (Source : Santé Publique France).



ARRÊTONS DE BRÛLER!
Valorisons nos déchets verts

Mieux respirer
C'est ça l'idée!
AIR PUR LA QUALITÉ DE L'AIR

À l'attention des particuliers

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS: C'EST INTERDIT !

Une pratique à proscrire, passible d'amende



LES DÉCHETS VERTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont les résidus issus des tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus du résidus du débroussaillage et du fauchage et d'autres végétaux issus de vos jardins et espaces verts.



LE BRÛLAGE, UNE PRATIQUE POLLUANTE

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains cancérigènes et d'autres responsables



du changement climatique. Elle contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, responsable de 40000 décès prématurés par an

(Source : Santé Publique France).

La pratique a donc des conséquences sanitaires graves notamment lors des épisodes de pollution atmosphérique où elle accroît significativement les pics de pollution.

Avec le changement climatique qui s'accélère, des étés caniculaires, la sécheresse qui s'accroît, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient aussi une préoccupation en matière de prévention des incendies.



Enfin, la combustion des déchets verts émet des gaz à effet de serre, tel que le dioxyde de carbone, qui contribuent aussi au dérèglement climatique.



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Existant depuis 1976, le cadre réglementant le brûlage à l'air libre a été renforcé en 2020.

Le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit toute l'année. Il fait désormais l'objet d'un cadre légal (article L-541-21-1

du Code de l'environnement).

Chaque département de la région dispose d'arrêtés préfectoraux qui réglementent le brûlage à l'air libre au regard des enjeux de qualité de l'air et incendie propres au territoire concerné.

Retrouvez-les sur les sites internet des préfetures.



DES SANCTIONS RENFORCÉES

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers. Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 750 €.



Vos déchets verts sont des ressources !

Choisissez des solutions adaptées à vos besoins et respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Les déchets de jardin de petites tailles peuvent être mélangés aux déchets compostables (la majeure partie des déchets de cuisine et certains déchets ménagers non alimentaires).

Le compost est un engrais naturel de qualité pour vos plantations, il améliore la structure du sol et l'enrichit en matière organique, favorisant la vitalité de vos plantations.

Tout ce qu'il faut savoir pour réussir son compost



Pas de place pour un composteur traditionnel ? Optez pour un lombricomposteur ! Le lombricompostage est la transformation des déchets organiques en humus par l'action d'organismes tels que les vers de compost.

LE BROYAGE, LE PAILLAGE ET LE MULCHING

Petits et gros branchages broyés, herbe de tontes séchée et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage permet notamment de conserver l'humidité des sols et de réduire les arrosages. Il limite également la pousse des mauvaises herbes et améliore la qualité des sols.

Le saviez-vous ?



A partir du 1^{er} janvier 2024, les biodéchets doivent être compostés soit dans des bacs individuels, soit dans des points d'apport volontaires installés dans votre commune.



Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile. Renseignez-vous !

La tonte mulching consiste à laisser l'herbe finement coupée sur place et protégée ainsi la pelouse de la sécheresse.

Où est située la déchetterie la plus proche de chez vous ?



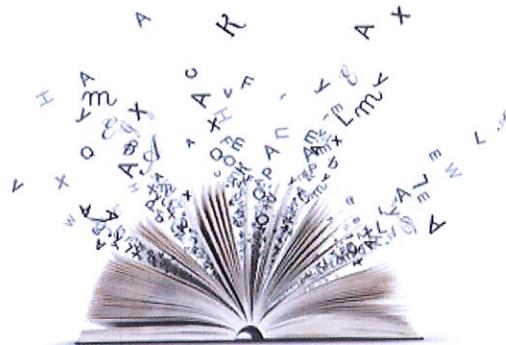
&



Comité des fêtes de
VERNEUGHEOL



LES ASSOCIATIONS





BIBLIOTHÈQUE

DÉPÔT DE VERNEUGHEOL

Bonjour à tous, amis lecteurs... ou non,

La bibliothèque de Verneugheol est ouverte tous les jeudis de 14 h à 15 h.

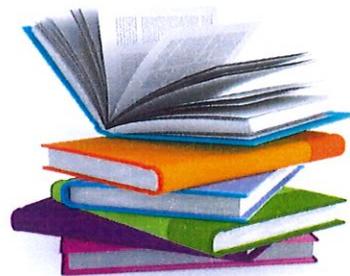
L'adhésion est gratuite et permet d'avoir accès à toutes sortes d'ouvrages : romans, policiers, culture, sciences, pêche, chasse, jardinage, BD, jeunesse....

Si le livre demandé n'est pas en rayon, la commande se fera grâce au réseau lecture mis en place par la Communauté de communes.

La lecture permet de s'instruire, de se divertir, de voyager dans des contrées lointaines, d'oublier, même un cours instant, les tracas du quotidien, de faire la connaissance de personnages que l'on quitte parfois à regret, de se détendre tout simplement.

Merci pour les bons moments d'échanges lors de nos rencontres du jeudi.

A bientôt à tous ceux qui viendront nous rejoindre.





CLUB DES VERGNES

Le Club des vergnes est une association de bénévoles qui propose chaque année un loto, au moins deux thés dansants, des repas, une sortie sur la journée, un ou deux spectacles et des jeux de cartes pour la période hivernale.

Notre but est de créer des animations soit limitées à nos adhérents ou ouvertes à tout le monde.

Vous êtes majeur, peu importe où vous habitez, vous pouvez adhérer au Club sans obligation de participer aux activités, chacun étant libre de les choisir. Nous avons décidé depuis plusieurs années de limiter la cotisation à 20 € afin que ce ne soit pas un obstacle pour nous rejoindre.

Le bureau finance selon ses moyens et uniquement pour ses adhérents une partie des frais liés aux repas, sorties...

Notre souci permanent est d'offrir des moments de convivialité, de loisirs, de qualité pour changer du quotidien. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre !





CLUB D'ASTRONOMIE

LES PLÉIADES

Le club d'Astronomie fait partie des clubs très actifs de la commune.

En 2023, nous avons animé plusieurs séances à l'observatoire dont les Nuits des Etoiles, sur deux jours, avec observation du Soleil en journée, conférence sur l'histoire du zodiaque, observation la nuit venue. Le public toujours très présent et attentif nous encourage et nous motive dans nos recherches au plus près des nouvelles découvertes, qui avec les nouveaux matériels qui scrutent les profondeurs de notre Univers, sont nombreuses et plus précises.

Faisant partie de la grande famille du CARA (Collectif d'Astronomie de la Région Auvergne), nous étions présents à Ségur-Les-Villas dans le Cantal pour les journées du Ciel et de la Terre, à Châtel-Guyon pour les Nuits Etoilées d'Auvergne, entre autre. Nous avons animé la fin de parcours de la Ronde des Fantômes de Lastic et diverses manifestations en Creuse.

Pour un prix modique, nous pouvons satisfaire toute demande à l'observatoire et nous nous déplaçons avec nos instruments.

L'Astronomie est une science accessible à tous, il suffit d'être curieux.

Au plaisir de pouvoir partager, avec vous, notre passion.



Nuits étoilées d'Auvergne 2023 - Chatel-Guyon -



COMITÉ DES FÊTES

Le comité compte toujours une vingtaine d'adhérents.

Cette année, nous avons pu organiser des activités normales dont la fête patronale traditionnelle avec un concert gratuit le vendredi soir, un concours de pétanque le samedi après-midi ainsi qu'un repas le dimanche midi qui se déroule le dernier week-end de juin.

Nous avons également organisé un repas (moules frites) en avril attirant environ 200 personnes. Vu ce succès, nous en organisons un autre cette année.

Il y a eu aussi un concours de belote à l'automne comptant une quarantaine d'équipes.

Pour finir l'année en beauté, nous avons organisé un bal de Noël.

Toutes personnes souhaitant nous rejoindre sont les bienvenues, il suffit de prendre contact avec l'un des membres.

Nous remercions particulièrement la municipalité qui permet à la fête patronale de rester à la portée de tous car la plupart des animations sont gratuites.

La présidente,
Camille LEGOUEIX



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Membres du bureau

Présidente : Claire SEMY

Vice-présidente : Cindy TROUILLET

Trésorière : Agnès AUBERTOT

Secrétaire : Jérémie JUVIGNY

Vice-secrétaire : Micheline POITOUT

L'association des parents d'élèves du RPI Herment-Verneugheol a pour vocation d'organiser des événements (loto, belote, tombola, ventes diverses...) afin de récolter des fonds.

Tout l'argent récolté est redistribué équitablement entre chaque classe du RPI. Cela permet d'améliorer le quotidien des enfants par l'achat de matériel, l'intervention de personnes extérieures ou bien encore à payer toute ou partie de sorties scolaires.

Tous les parents d'enfants scolarisés sont automatiquement membres de l'APE. Ils sont invités à participer aux réunions mais aussi à l'organisation des manifestations pour passer un moment chaleureux et convivial.

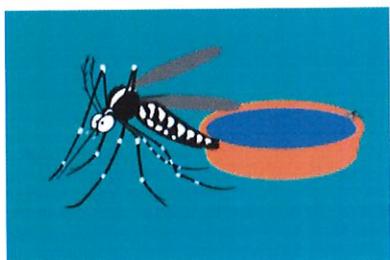
Toutes les nouvelles idées sont également les bienvenues.

Vous pouvez nous joindre sur FACEBOOK : APE Herment Verneugheol et sur INSTAGRAM : apehv_63470





DIVERS





ZONE DE DISTRIBUTION : VERNEUGHEOL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A - Eau de bonne qualité
	B - Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C - Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D - Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 5 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 76 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES GRANGES, MONTELY, PIERRE BLANCHE 1 OUEST, PIERRE BLANCHE 2 EST. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 201 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE VERNEUGHEOL ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE VERNEUGHEOL »

Quelques conseils

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE
Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

SÉCHERESSE
En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 14 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L
ARSENIC	A Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,18 °f Valeur maxi : 3,41 °f

Édité le 11/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE :

- ☾ 21% des dépenses énergétiques des communes
- ☾ 32% de la consommation d'électricité des communes
- ☾ 4 100 heures d'éclairage par an *pour un fonctionnement continu*

☾ 1 point lumineux représente 25€/an en entretien

☾ Coût en énergie d'un point lumineux*

89€/an 51€/an 39€/an
Fonctionnement continu 6h de coupure par nuit 8h de coupure par nuit

*sur la base d'un tarif réglementé en vente au 01/09/2023

POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU DE NUIT ?

RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

30% d'économies sur la facture d'électricité

*pour une coupure de 5h par nuit

LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Jusqu'à d'économies sur la consommation

*en rénovant le parc d'éclairage public et en appliquant une extinction nocturne

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore et participe à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes.

PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.

GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE NUIT

L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

QUESTIONS/RÉPONSES

Pourquoi éteindre-t-on l'espace public ?

- Pour des raisons de sécurité, pour voir et être vu dans les espaces définis par le conseil municipal de la commune.
- Cependant, l'éclairage public doit être raisonné et adapté aux besoins des usagers et ne doit pas empiéter sur l'espace privé.

L'extinction de l'éclairage public augmente-t-elle l'insécurité ?

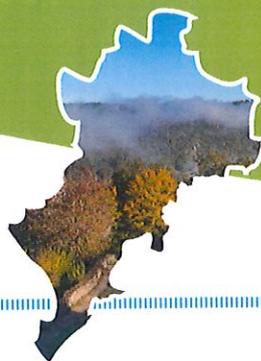
La coupure de l'éclairage public en milieu de nuit augmente le sentiment d'insécurité mais pas l'insécurité en elle-même. Selon l'ONDRP, la majorité des cambriolages et agressions ont lieu en plein jour et non en cœur de nuit.

EN INSTALLANT DES DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS OU EN ÉCLAIRANT UNIQUEMENT LES ZONES LES PLUS DANGEREUSES ET LES OBSTACLES, LES USAGERS SE SENTENT PLUS EN SÉCURITÉ TOUT EN UTILISANT UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ ET RAISONNÉ.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME ACCOMPAGNE CHAQUE COMMUNE QUI LUI A TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC, DANS SA DÉMARCHE D'EXTINCTION NOCTURNE.

Les actualités du SMAD des Combrailles

S M A D
des Combrailles



DOSSIER À LA UNE

La révision du SCOT : un projet fédérateur pour le territoire

Depuis l'approbation du SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) des Combrailles en 2010, le territoire a connu d'importantes évolutions. Les récentes lois ont aussi renforcé les attentes par rapport à certaines thématiques, notamment en matière de transition écologique et énergétique. **La révision du SCoT est l'occasion de mener une réflexion à l'échelle de notre territoire avec les élus et les acteurs qui le font vivre. L'objectif est d'accompagner le développement et l'aménagement du territoire à long terme (2026-2046).**

Phase 1 + 2

JUIN 2024 À JANVIER 2025
Lancement et élaboration du diagnostic

Phase 3

JANVIER À JUIN 2025
Elaboration du PAS (*Projet d'Aménagement Stratégique*)

Phase 4

JUIN À DÉCEMBRE 2025
Rédaction du DOO (*Document d'Orientations et d'Objectifs*) et du Programme d'Actions

Phase 5

DÉCEMBRE 2025 À FÉVRIER 2027
Phase d'arrêt du projet (*consultations, enquête publique*) et d'approbation

RÔLE DU SCOT



Fixer la **stratégie d'aménagement et de développement du territoire** à 20 ans



Construire collectivement des réponses aux défis des transitions



Faciliter le développement des outils de planification (*PLU, carte communale*) à l'échelle communale et intercommunale

À VOS AGENDAS

Forum Alimentaire des Combrailles : Rendez-vous le samedi 17 mai 2025

Avec le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** les Combrailles s'engagent pour une alimentation locale, saine et durable !

Afin de valoriser l'agriculture et la richesse de nos produits « Made in Combrailles » et parler de notre alimentation, **le SMAD organise le samedi 17 mai 2025 « Alimentation d'Origine Combrailles »**, le premier forum alimentaire du territoire.

Au programme de cette journée grand public qui se veut festive, conviviale et fédératrice : animations, un marché de producteurs et artisans, mini-ferme, conférences, ateliers culinaires et plantations, exposition d'anciens matériaux, repas, musique ...

Suivez nos réseaux pour découvrir le programme complet prochainement !



SIGNALÉTIQUE

Avec la marque « Combrailles Auvergne », le territoire se dote d'une nouvelle charte signalétique.

Les **objectifs** de la charte :

- Harmoniser l'ensemble des dispositifs de signalisation pour une meilleure lisibilité,
- Renforcer l'identité de notre territoire grâce à une communication visuelle unifiée,
- Promouvoir les Combrailles de façon cohérente et attractive.

Le SMADC sera présent pour accompagner les collectivités dans le déploiement de ces nouveaux équipements !

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMBRAILLES

Maison des Combrailles - 2 Place Raymond Gauvin - 63390 Saint-Gervais-d'Auvergne
Tél. : 04 73 85 82 08 Email : smadc@combrailles.com

www.combrailles.com



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

COMMENT ÉVITER LES MORSURES DE TIQUE ?

Lors d'une activité en plein air

- Portez des vêtements et chaussures couvrants
- Mettez un chapeau ou une casquette
- Restez sur les sentiers et évitez les hautes herbes
- Ne vous asseyez pas à même le sol
- Examinez régulièrement vos vêtements et le corps
- Prenez un tire-tique et du désinfectant avec vous

Après l'activité

- Inspectez tout votre corps. Faites-vous aider ou utilisez un miroir
- Prenez une douche
- Lavez vos vêtements
- Vérifiez le pelage de vos animaux de compagnie



Quand la tique attaque...

Les tiques sont des parasites qui vivent dans les forêts, parcs, talus, mais aussi dans les prairies ou jardins.

Elles peuvent transmettre **la maladie de Lyme** ou **l'encéphalite à tique**.



COMMENT RETIRER LA TIQUE ?

Enlevez-la **rapidement** avec un **tire-tique** (disponible en pharmacie)

Ne pas écraser la tique tant qu'elle n'a pas été retirée.

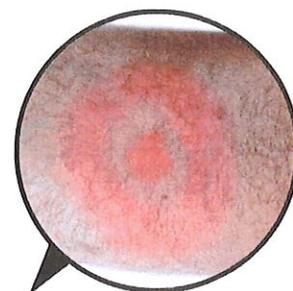
Cela risquerait de lui faire régurgiter des bactéries.

Consultez rapidement votre médecin en cas de :

• symptômes

plusieurs jours ou semaines après la morsure : fatigue, fièvre, douleurs articulaires, maux de tête

• **plaque rouge** centrée sur le point de morsure et qui s'étend en cercle



www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique!



SE PROTÉGER DU
MOUSTIQUE TIGRE,
C'EST L'AFFAIRE
DE TOUS ET DE
CHACUN

LE SAVIEZ-VOUS?



IL VIT
DANS UN
RAYON
DE 150 M



IL EST PLUS PETIT
QU'UNE PIÈCE DE
1 CENTIME D'€
(5 mm)



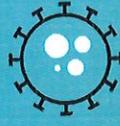
IL EST
RAYÉ NOIR
ET BLANC



IL CRÉE DES
NUISANCES AU
QUOTIDIEN



LA FEMELLE
PEUT PONDRE
JUSQU'À
200 ŒUFS



IL PEUT
TRANSMETTRE
la dengue, le
chikungunya
ou le zika
dans certaines
conditions

Comment agir chez vous et dans votre quartier ?

①

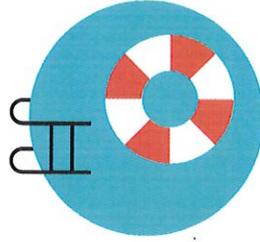
CHEZ VOUS, APRÈS LA PLUIE ET AVANT UNE ABSENCE

RANGÉZ OU VIDEZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER



- ✓ coupelle, seau, arrosoir, brouette
- ✓ jouet d'enfants, gamelle pour animaux
- ✓ terrasse sur plots, pied de parasol

ENTRETIENEZ VOS PISCINES



- ✓ vérifiez l'écoulement des gouttières
- ✓ couvrez les récupérateurs d'eau de pluie
- ✓ entretenez votre pompe de relevage

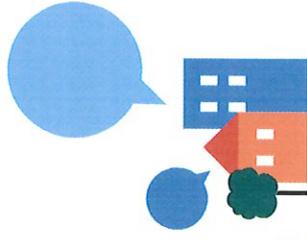
GÉREZ LES EAUX DE PLUIE



- ✓ vérifiez l'écoulement des gouttières
- ✓ couvrez les récupérateurs d'eau de pluie
- ✓ entretenez votre pompe de relevage

②

AUTOUR DE VOUS, SENSIBILISEZ VOS VOISINS ET PROCHEs



C'est l'action collective qui rendra vos gestes encore plus efficaces!

C'est quelques minutes seulement par semaine, entre avril et octobre!

